

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 février 2014**

Présents : C. FROMONT, J-P. THORAL, J-Y. BOUCHUT, P. PIECHON, E. CARRA, A.CARRA, .B ROSSE, C. CROZIER, F. MARDUEL.

Absents : C. GONCALVES non excusé, PIEGAY Matthieu absent excusé donne pouvoir à Pascale PIECHON, François DIAZ excusé donne procuration à Frank MARDUEL.

Désignation d'un secrétaire de séance : C. CROZIER.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 25 novembre 2013 :

Compte-rendu approuvé à l'unanimité.

Budget commune :

- Votre du Compte Administratif 2013

Section fonctionnement :

Montant des dépenses: 621 539.59 €

Montant des recettes : 813 368.75 €

Excédent de fonctionnement de 191 829.16 €

Section investissement :

Montant des dépenses: 971 027.52 €

Montant des recettes : 1 010 729.17 €

Déficit investissement de clôture de 7 214.€

Monsieur le Maire demande si les conseillers ont des questions sur le Compte Administratif 2013, laisse la présidence au doyen du conseil et sort de la salle.

Jean-Paul THORAL fait voter le Compte Administratif 2013.

Les membres du conseil municipal approuvent le Compte Administratif 2013 à l'unanimité.

- Vote du Compte de Gestion 2013 de Mme le Receveur Municipal

Le compte de gestion de Madame le Receveur est conforme au Compte Administratif.

Madame DOMEYNE souligne la nette évolution des charges de personnel et une légère hausse de la fiscalité.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, diverses demandes de subventions qui lui ont été adressées au titre de l'année 2014.

Il invite l'assemblée à les examiner.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir étudié les demandes et délibéré, PAR ONZE VOIX POUR,

DECIDE d'allouer les subventions suivantes au titre de l'année 2014 :

ASSOCIATION DES FAMILLES RONTALON	500,00
CLUB DE L'ACCUEIL RONTALON	600,00
LE PETIT ALANQUE	900,00

AMICALE PETANQUE RONTALON	300,00
ALANQUE SPORTS	400,00
SOU DE L'ECOLE	500,00
COMITE ANIMATION	500,00
AU DELA DES MOTS	1 010,00
LES AMIS DE LA MAISON PAROISSIALE	600,00
FOOTBALL CLUB RONTALON	1 000,00
MUSIQUE A RONTALON	1 000,00
SPA	380,48
CHAMBRE DES METIERS	240,00
MFR ST LAURENT DE CHAMOUSSET	40,00
MFR BALAN	40,00
CECOF CFA	40,00
Ecole RONTALON pour classes découverte	1 640,00
TOTAL	9 690,48

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2014 au compte 6574.

- Délibération pour affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013

Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement de 191 829.16 € au compte 1068 du budget 2014.

Vote pour cette affectation du résultat de fonctionnement à l'unanimité.

- Vote des taxes directes locales

Le conseil vote pour le maintien des taux à l'unanimité.

Taxe d'habitation : 19,6 %

Foncier bâti : 28,27 %

Foncier Non Bâti : 80,38 %

- Vote du budget primitif 2014

Section fonctionnement :

Le budget 2014 de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 781 202 €

Section investissement :

Le budget 2014 d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 671 102.56 €.

- 3^{ème} phase de l'aménagement du centre bourg : Le jardin de la rentrée - 2^{ère} tranche,
- Acquisition et démolition d'une maison route de Mornant
- L'acquisition d'un terrain route de la Croix Blanche,
- La réfection d'un vitrail
- L'acquisition d'ordinateurs pour l'école
- L'établissement d'un diagnostic de l'église.
- création d'une scène fixe au jardin public

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget 2014

Budget Assainissement COLLECTIF :

- **Vote du Compte Administratif de l'exercice 2013 :**

Total des dépenses d'exploitation : 34 332.34 €

Total des recettes d'exploitation : 36 268.52 €

Ce qui dégage un excédant global de fonctionnement 1 936.18 €

Total des dépenses d'investissement : 26 113 €

Total des recettes d'investissement : 44 048.68 €

Qui dégage un excédant global de clôture d'investissement 41 750.73 € pour l'exercice 2013.

Monsieur le Maire demande si les conseillers ont des questions sur le Compte Administratif 2013, et laisse la présidence au doyen du conseil et sort de la salle.

Jean-Paul THORAL fait voter le Compte Administratif 2013.

Les membres du conseil municipal approuvent le compte administratif 2013 à l'unanimité.

- **Vote du Compte de Gestion de l'exercice 2013 de Mme le Receveur Municipal**

Les résultats du Receveur Municipal sont conformes au Compte Administratif de la commune.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité les résultats du receveur.

-

- **Affectation du résultat de la section d'exploitation de l'exercice 2013**

Monsieur le Maire propose d'affecter, l'excédent de 1 936.18 € de la section d'exploitation.

Vote pour cette affectation du résultat à l'unanimité.

- **Vote du Budget Primitif 2014**

Dépenses et recettes d'exploitation 35 589 €.

Dépenses investissement 64 185 € et recettes à 73 819.32 €

Le Conseil Municipal vote pour ce budget 2014 à l'unanimité.

NON COLLECTIF :

- **Vote du Compte Administratif 2013**

Dépenses exploitation : 3 845.58 €

Recettes d'exploitation : 4 166.59 €

Excédent d'exploitation de 321.01 €

- **Vote du budget primitif 2014**

Exploitation dépenses et recettes 6 321.01 €

Section d'investissement dépenses et recettes 75 000 €

Vote pour à l'unanimité.

Renouvellement de la convention avec le Centre de Gestion de la fonction Publique Territoriale du Rhône relative à la retraite CNRACL des agents

Le Conseil municipal vote à l'unanimité pour le renouvellement de ladite convention laquelle permet l'intervention du Centre de Gestion en matière de retraite des agents communaux.

Avis sur le second programme de l'habitat du Pays Mornantais

Deuxième édition du PLH de la Communauté de communes. Il s'agit d'établir des statistiques, remettre à jour les données. Pour Rontalon, il ressort que la croissance démographique de notre commune est supérieure à la moyenne de la COPAMO, notre parc de logements apparaît comme ancien. A été souligné également la problématique du logement des jeunes actifs, apprentis et jeunes agriculteurs. Pour notre commune, 108 logements à produire de 2007 à 2020, dont 21 logements sociaux à créer de 2014 à 2019. Il s'agit d'un document consultable en mairie. Avis favorable du Conseil municipal donné à l'unanimité.

Adhésion à la charte régionale d'entretien des espaces publics »objectif zéro pesticide dans nos villes et villages »

Notre commune a déjà atteint le niveau de pesticide zéro (délai de 5 ans requis par la charte).La région propose des aides pour acquérir du matériel » zéro phyto », ainsi qu'un accompagnement pour établir un plan de désherbage de la commune. Le Conseil vote à l'unanimité l'adhésion à la charte.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le rajout de 2 délibérations à l'ordre du jour :

-Délibération de principe préalable à la création d'une SPL(société publique locale)

Loisirs en Pays Mornantais est une association montée en puissance avec un budget supérieur à 700 000€ L'association serait ainsi soulagée en matière de gestion des centres de loisirs intercommunaux de la COPAMO. Il s'agirait d'une société gérée par un Conseil d'administration et des administrateurs appartenant à Loisirs en Pays Mornantais. Cette SPL fonctionnerait comme une société à la carte à laquelle les communes adhèrent en souscrivant un capital pour obtenir des prestations à la carte. Le Conseil délibère favorablement avec 2 abstentions.

-Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à signer une Convention relative à la démolition de la Maison Gaudin-Hammouche

La famille Gaudin-Hammouche accepte de signer une convention concernant l'acquisition et la démolition.

Comptes rendus des Commissions

-réfection du sol de l'école présentant des défauts

-Jean-Paul THORAL et Jean-Yves BOUCHUT ont accompagné les enfants du CME pour une journée sur le thème de la sécurité routière à L'APF de St Martin-en-Haut.

-Reprise de 16 concessions dans l'ancien cimetière et création d'un caveau provisoire posé sur l'ancien ossuaire. Il a été procédé à la réécriture du monument aux morts et de l'inscription sur la tombe d'une bienfaitrice de la commune.

Fin de la séance 22h28.